

SOLUTIONS POUR PROBLÈMES À L'INSCRIPTION 2017

Pour créer un compte ET modifier le compte :

- www.montgolfieres.com/pilotes
- www.ballooncanada.com/pilots/
- Ils reçoivent un courriel de confirmation.
- Vérifier dans les courriers indésirables.

Les informations du compte doivent être modifiées sous l'onglet PROFIL.

- Modification du mot de passe
- Modification de l'adresse courriel
- Langues parlées, comprises, adresse, numéros de téléphones, etc.

Les informations du pilote et du ballons doivent être modifiées sous l'onglet INSCRIPTION PILOTE

- Documents à télécharger, questions à répondre.

Onglet ENGAGEMENT, sous INSCRIPTION PILOTE :

Profil	Sécurité	Inscription pilote				
Engagement	Accueil	Pilote(s)	Ballon(s)	SOMMAIRE	INFO +	Information

Si je suis accepté par le Comité montgolfières pour participer à l'International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu, du 12 au 20 août 2017, je piloterai seulement le ou les ballons sur lesquels je me suis inscrit et j'accepte les conditions et règlements suivants :

Par la présente, j'accepte, en mon nom et en celui des pilotes que j'enregistre sur mes aéronefs, la responsabilité qui m'est légalement transférée, en conformité au Règlement d'aviation canadien, à savoir que tous les pilotes sont responsables de leur décision personnelle de piloter une montgolfière et de tout dommage corporel ou dommage aux biens découlant de cette décision. De plus, tout pilote sera conscient qu'aucun vol n'est obligatoire et qu'il est laissé à sa discrétion de voler ou non.

J'aurai en vigueur une police d'assurance aviation personnelle d'au moins 1 000 000\$ CAD globale par événement. Je comprends que le nombre de passagers/équipiers de poursuite que je peux monter dans mon ballon ne doit pas dépasser le nombre permis par ma police d'assurance et les limitations du fabricant.

Je m'engage à respecter le code de la route en vigueur au Québec avec mon véhicule de poursuite. À cet effet, je comprends que le Code de la sécurité routière oblige toute personne à porter correctement la ceinture de sécurité dont est équipé le siège qu'elle occupe. Je comprends aussi que dans un véhicule automobile, le nombre maximal d'occupants, peu importe leur âge, ne doit pas dépasser le nombre de ceintures de sécurité. Selon l'article 426 du Code de la sécurité routière, le conducteur d'un véhicule routier construit après 1973 ne peut transporter plus de passagers qu'il n'y a de places munies d'une ceinture de sécurité installée par le fabricant. À cet égard, une ceinture de sécurité doit être installée à chaque place assise selon les normes fédérales.

Je conviens que les descriptions ci-haut mentionnées ont pour but de simplifier ma participation à cet événement et ne remplacent d'aucune façon la responsabilité du pilote en commande sous la réglementation de Transports Canada. Je libère à jamais la Corporation du Festival de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu, ses officiers et officiels, ou tout employé ou agent des entités ci-haut mentionnées, de toutes actions, causes d'actions, dommages, réclamations demandes de responsabilités quelle qu'elles soient pour quelque blessures subies par moi ou mes passagers, résultant de ma participation à ladite rencontre de montgolfières.

J'accepte de respecter les règlements de l'International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu. J'accepte aussi d'avoir en ma possession une licence de pilote en règle, un certificat d'assurance valide et toute documentation officielle que pourrait exiger l'organisation en cas de vérification de ma montgolfière.

Cochez pour confirmer votre engagement et poursuivre le processus d'inscription.

Suivant

- Le pilote doit cocher la case « Cochez pour confirmer votre engagement et poursuivre le processus d'inscription ».
- Sinon, les autres onglets ne seront pas accessibles.

Les onglets SOMMAIRE et INFO +

- Sous l'onglet Sommaire, le pilote pourra suivre où est rendue son inscription :
 - o Quels documents à remettre
 - o Quels documents approuvés ou refusés
 - o Numéro de bannière
 - o Numéro de site de décollage, etc.
- L'onglet INFO + sera accessible seulement lorsque la participation du pilote sera confirmée
 - o Guide du pilote
 - o Horaire des Nuits magiques, des Portes ouvertes, etc.